

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE LA CRÉ GASPÉSIE-LES ÎLES**

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION

**DU 25 AOÛT 2006**

TENUE À MARIA

**Rédigé par  
Ghislain Anglehart**

CRÉ GASPÉSIE - ÎLES-DE-LA-MADELEINE

**CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLU(E)S  
DE LA GASPÉSIE ET DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE**

**PROCÈS-VERBAL** de la réunion du **CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
de la **CRÉ GASPÉSIE-LES ÎLES** tenue le 25 août 2006  
à Maria (Hôtel Honguedo)

---



---

**SONT PRÉSENT(E)S :**

**REPRÉSENTANT :**

---



---

Appleby, Nicole	Ville de New Richmond
Arseneau, Joël,	Municipalité des îles-de-la-Madeleine, vice-président
Berger, Bertrand,	MRC d'Avignon, président
Bernier, Alain	MRC d'Avignon, représentant de la société civile
Cyr, Claude	Ville de Chandler
Emond, Majella	MRC de La Haute-Gaspésie
Lacroix, Michel	Ville de Carleton-sur-Mer
Lapointe, Nicole,	MRC de Bonaventure, secrétaire-trésorière et représentant de la société civile
Mamelonet, Georges	MRC du Rocher-Percé
Pelletier, Micheline	Ville de Sainte-Anne-des-Monts
Roussy, Délisca	MRC de La Côte-de-Gaspé
Roussy, François	Ville de Gaspé
Scantland, Gilbert	Directeur général
Sergerie, Jean-Noël	MRC de La Haute-Gaspésie, représentant de la société civile
Verdier, Gérard	Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

Total : 14 membres votants sur 19 membres habilités à voter

Formant quorum

---



---

**SONT ABSENT(E)S :**

**REPRÉSENTANT :**

---



---

Couture, Jean	MRC du Rocher-Percé, représentant de la société civile
Cyr, Sonia	MRC de La Côte-de-Gaspé, représentante de la société civile
Poirier, Jean-Guy	MRC de Bonaventure
Vigneau, Berthe	Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, représentante de la société civile
Poste vacant	Autochtones

---

---

**OBSERVATEURS PRÉSENTS ET  
OBSERVATRICES PRÉSENTES :**

**REPRÉSENTANT :**

---

---

Boutin, Romuald  
Cyr, Gino  
Gionest, Michel  
Joncas, Françoise

Ville de Grande-Rivière  
CLD du Rocher-Percé  
MAMR  
MDEIE

### **ORDRE DU JOUR (tel qu'adopté)**

1. Ouverture;
2. Présences;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Procès-verbal :
  - 4.1 Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion tenue au Paradis du plein air de Fatima aux Îles-de-la-Madeleine, le 16 juin 2006,
  - 4.2 Suivi du procès-verbal,
  - 4.3 Cahier de suivi;
5. Affaires financières :
  - 5.1 Suivi budgétaire et rapport de la secrétaire-trésorière,
  - 5.2 Rapport des aides accordées;
6. Gestion du Fonds de développement régional (FDR) :
  - 6.1 Volet « Activités » :
    - 6.1.1 Rapport d'activité,
    - 6.1.2 Projets en recommandation par le comité d'investissement :
      - 6.1.2.1 Les Îles-de-la-Madeleine sans obstacles,
      - 6.1.2.2 Journée internationale des personnes âgées – 2006,
      - 6.1.2.3 Mise en œuvre du potentiel agroforestier de l'Estran et de La Haute-Gaspésie – Phase 2;
  - 6.2 Volet « Études et recherche » :
    - 6.2.1 Rapport d'activité;
7. Dossier « Transports » :
  - 7.1 Comité régional de transport aérien – État de situation,
  - 7.2 Politique de transport collectif en milieu rural,

- 7.3 Étude de préfaisabilité pour le train touristique – État de situation;
- 8. Dossier « Forestier » :
  - 8.1 Commission régionale sur les ressources naturelles et du territoire (CRRNT) – État de situation,
  - 8.2 Programme de participation régionale dans le secteur forestier (PPR),
  - 8.3 Volet II – Validation des projets locaux,
  - 8.4 Diagnostic de la main-d'œuvre dans le domaine forestier et projet « feuillus »;
- 9. Dossier ACCORD :
  - 9.1 Adoption du plan d'action 2006 – 2011 – Créneau « Ressources, sciences et technologies marines »,
  - 9.2 Créneau « Éolien »,
  - 9.3 Signature du protocole ACCORD pour la mise en œuvre du créneau « Récrotouristique »;
- 10. Mise en place d'un pôle régional et d'un groupe de recherche en économie sociale;
- 11. Consortium pour le développement de la forêt gaspésienne – Nomination d'un représentant de la CRÉ au conseil d'administration;
- 12. Comité directeur de la Chaire multifacultaire de recherche et d'intervention de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine – Nomination du délégué;
- 13. Autres sujets :
  - 13.1 Fonds de diversification économique et FCEM – État de situation du MAMR;
- 14. Questions du public;
- 15. Coordonnées de la prochaine réunion;
- 16. Clôture de la réunion.

1. **OUVERTURE**

La réunion est déclarée ouverte à 8 h 35.

2. **PRÉSENCES**

Les présences ont été enregistrées par les membres de la permanence lors de l'inscription.

Ayant constaté le quorum, le président souhaite la bienvenue aux administrateurs et déclare la réunion habilitée à procéder.

3. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le président fait la lecture du projet d'ordre du jour et demande s'il y a des ajouts ou des modifications à y apporter.

Après discussions,

***IL EST PROPOSÉ** par Jean-Noël Sergerie et appuyé par Alain Bernier d'adopter l'ordre du jour tel que lu en ajoutant au point 13. « Autres sujets » l'item « Fonds diversification économique et FCEM – État de situation du MAMR ».*

*Cette proposition est adoptée à l'unanimité*

**CRE-06-089**

4. **PROCÈS-VERBAL :**

**4.1 Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion tenue au paradis du plein air de Fatima aux Îles-de-la-Madeleine, le 16 juin 2006**

Le président s'assure que les administrateurs ont en leur possession le procès-verbal de la réunion tenue le 16 juin 2006 et invite le directeur général à en faire la lecture et à apporter les précisions au besoin.

Le maire des Îles-de-la-Madeleine, Joël Arseneau désire apporter une petite correction au procès-verbal à l'item 9.1.2 *Mise en place du comité régional de transport aérien*. On devrait lire aéroport des Îles-de-la-Madeleine au lieu de Cap-aux-Meules.

Suite à cette lecture et aux précisions apportées, le président demande une résolution pour adopter le document.

Après discussions,

***IL EST PROPOSÉ*** par François Roussy et appuyé par Claude Cyr d'adopter le procès-verbal de la réunion régulière tenue à Fatima aux Îles-de-la-Madeleine, le 16 juin 2006 tel que rédigé.

*Cette proposition est adoptée à l'unanimité*

**CRE-06-090**

#### **4.2 Suivi du procès-verbal**

À la demande du président, le directeur général présente le suivi du procès-verbal. Il répond aux différentes questions qui lui sont adressées par les membres du conseil d'administration.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

#### **4.3 Cahier de suivi**

Le directeur général invite les administrateurs à prendre connaissance du cahier de suivi contenu dans leur dossier et qui comprend l'ensemble des correspondances reçues et expédiées à la CRÉ et qui est conforme au suivi du procès-verbal et des différents dossiers actifs.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

### **5. AFFAIRES FINANCIÈRES :**

#### **5.1 Suivi budgétaire et rapport de la secrétaire-trésorière**

Le directeur général invite la secrétaire-trésorière, Nicole Lapointe, à présenter les résultats de sa démarche de vérification des livres comptables avec la coordonnatrice à l'administration à la CRÉ Karoline Morris. Nicole Lapointe mentionne qu'elle a beaucoup apprécié cette première expérience en tant que vérificatrice interne. Elle souligne la clarté et la transparence avec laquelle les employés de la CRÉ travaillent au niveau de la gestion des différents postes budgétaires. Une autre rencontre de vérification est prévue au cours de l'année. Cette démarche est appréciée par les membres du conseil d'administration.

Le directeur général remercie la secrétaire-trésorière de sa présentation et invite les administrateurs à prendre connaissance des documents « Budget 2005 – 2006 » et « Suivi des déboursés sur les engagements FDR – Année 2004 – 2005 ». Il donne des

précisions sur les différents éléments contenus dans les documents et répond aux questions qui lui sont adressées par les membres du conseil d'administration.

Le directeur général mentionne qu'avec l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2006 prenait fin l'entente de trois ans avec la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour la vérification comptable de la CRÉ.

Au cours de l'été, un appel d'offres a été fait auprès des sept principaux vérificateurs de la région. Suite à l'appel d'offres, quatre firmes ont déposé une offre de services. Après analyse, il est recommandé de retenir les services de la firme Raymond Chabot Grant Thornton et associés.

Le président demande une résolution pour entériner la recommandation à l'effet de retenir les services de la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton et associés.

Après discussions,

***IL EST PROPOSÉ*** par Claude Cyr et appuyé par Délicsa Roussy de renouveler le contrat de vérification comptable de la CRÉ pour les trois prochaines années soit 2006 – 2007, 2007 – 2008 et 2008 – 2009 à la firme Raymond Chabot Grant Thornton et associés.

*Cette proposition est adoptée à l'unanimité*

***CRE-06-091***

## **5.2 Rapport des aides accordées**

Le directeur général invite les administrateurs à prendre connaissance des documents « Suivi des déboursés sur les engagements FDR – Années 2004 – 2005 et 2005 – 2006 » et « État de la gestion des fonds – Année 2006 – 2007 » contenus dans leur dossier de réunion et qui fait rapport de l'état des engagements et des déboursés pour chacun des volets du FDR.

Il donne des précisions sur les différents éléments contenus dans les documents et répond aux questions qui lui sont adressées par les membres du conseil d'administration.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

## 6. GESTION DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL (FDR) :

### 6.1 Volet « Activités » :

#### 6.1.1 Rapport d'activité

Le directeur général souligne que dans le cadre du Fonds de développement régional (FDR), dans le volet « Activités » pour l'année financière 2006 – 2007, les investissements de la CRÉ ont permis jusqu'à maintenant de financer dix-huit (18) projets, soit une implication totale de 772 605 \$ de la CRÉ pour des investissements engendrés de 15 402 950 \$.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

#### 6.1.2 Projets en recommandation par le comité d'investissement :

##### 6.1.2.1 Les Îles-de-la-Madeleine sans obstacles

Le directeur général mentionne que le projet déposé par l'Association des personnes handicapées des Îles-de-la-Madeleine, consiste à réaliser et à assurer une grande diffusion en transférant ces contenus sur vidéo et DVD de capsules théâtrales traitant des problèmes quotidiens que vivent les personnes à capacité physique restreinte et qui rencontrent de multiples obstacles à la fois d'ordre physique et psychologique. Parallèlement, on verra à développer dans le milieu l'expertise technique afin de mieux répondre aux organismes et entreprises désireuses d'améliorer l'accessibilité de leur établissement.

Le directeur général rappelle que le projet de commandite à l'origine a été réorienté par le conseil d'administration de la CRÉ vers un traitement comme projet au FDR.

#### Coût et financement

##### Coût du projet :

- Production de capsules théâtrales (création, techniques, montage)	25 100 \$
- Ressource professionnelle	1 400 \$
- Ressources matérielles et autres	<u>2 500 \$</u>
<b>Total :</b>	<b><u>29 000 \$</u></b>

### Structure de financement

- Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ)	14 000 \$
- Organisme et milieu	10 000 \$
- CRÉGÎM	<u>5 000 \$</u>
<b>Total :</b>	<b><u>29 000 \$</u></b>

Après discussions,

**CONSIDÉRANT** que cette démarche contribue à l'intégration sociale des personnes handicapées, à diminuer les préjugés et attitudes négatives à leur égard et à améliorer leur qualité de vie;

**CONSIDÉRANT** que les objectifs visés par le projet correspondent aux orientations de la CRÉ en matière de développement social;

**CONSIDÉRANT** l'originalité du projet dont le concept pourrait être utilisé par d'autres regroupements à vocation similaire ailleurs dans la région Gaspésie-Les Îles ou au Québec;

**CONSIDÉRANT** l'avis favorable donné par le comité d'investissement de la CRÉ sur le dossier.

**IL EST PROPOSÉ** par Nicole Lapointe et appuyé par Joël Arseneau que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine accorde à l'Association des personnes handicapées des Îles-de-la-Madeleine une subvention de 5 000 \$ pour la supporter dans la réalisation de son activité « Les Îles-de-la-Madeleine sans obstacles ». Ce montant sera puisé à même le Volet « Activités » du Fonds de développement régional sur l'année financière 2006 – 2007.

*Cette proposition est adoptée à l'unanimité*

**CRE-06-092**

### 6.1.2.2 Journée internationale des personnes âgées – 2006

Le directeur général souligne que le projet, présenté par Table régionale de concertation des personnes âgées de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, vise le support à l'organisation de la Journée internationale des personnes âgées qui se tiendra le 1<sup>er</sup> octobre prochain. La CRÉ est sollicitée pour un montant de 5 000 \$ qui servira à défrayer une part des coûts de transport par autobus et une partie des coûts de transport par avion des personnes âgées venant des Îles-de-la-Madeleine.

## Coût et financement

### Coût du projet :

- Transport par avion	3 200 \$ *
- Transport par autobus	2 000 \$ *
- Frais de déplacement de la Table et des organisateurs	1 300 \$
- Repas et pauses-santé	3 825 \$
- Hébergement (Table, organisateurs, conférenciers)	800 \$
- Publicité et articles promotionnels	1 400 \$
- Papeterie et fournitures de bureau	390 \$
- Frais téléphoniques	100 \$
- Frais de reprographie	175 \$
- Frais de poste et messagerie	325 \$
- Services professionnels	700 \$
- Frais de secrétariat	450 \$
- Sonorisation	400 \$
- Courtoisies pour personnalités et conférenciers	<u>700 \$</u>

**Total :** 15 765 \$

\* Coûts sur lesquels porterait spécifiquement le financement de la CRÉGÎM

### Structure de financement :

- Organisme	10 765 \$
- CRÉGÎM	<u>5 000 \$</u>

**Total :** 15 765 \$

Après discussions,

**CONSIDÉRANT** l'importance de la contribution des personnes âgées dans le développement social et économique de la région Gaspésie-Les Îles;

**CONSIDÉRANT** l'importance de souligner cette contribution des personnes âgées et de favoriser le développement des liens intergénérationnels;

**CONSIDÉRANT** que la Journée internationale des personnes âgées permet de souligner l'apport des aînés à la société ainsi que l'échange d'informations sur des sujets pertinents;

**CONSIDÉRANT** l'avis favorable donné par le comité d'investissement de la CRÉ sur le dossier.

**IL EST PROPOSÉ** par Délicsa Roussy et appuyé par Nicole Appleby que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine accorde à la Table régionale de concertation des aînés de la Gaspésie une subvention de 5 000 \$ pour la supporter dans la réalisation de son activité « Journée internationale des personnes âgées – 2006 ». Ce montant sera puisé à même le Volet « Activités » du Fonds de développement régional sur l'année financière 2006 – 2007.

*Cette proposition est adoptée à l'unanimité*

**CRE-06-093**

### **6.1.2.3 Mise en œuvre du potentiel agroforestier de l'Estran et de La Haute-Gaspésie – Phase 2**

Le directeur général précise que le projet, porté par la Société d'aide au développement des collectivités de Gaspé-Nord, vise le développement du potentiel agroforestier par le soutien aux initiatives des promoteurs et l'apport de ressources humaines pour encadrer les efforts du milieu et du comité de mise en œuvre. Ce projet, dont le bilan de la première année fut très positif avec l'émergence de projets d'exploitations agricoles et forestières encourageant le retour à la terre de promoteurs, est en lien avec ceux qui sont en cours dans les MRC Rocher-Percé et des Îles-de-la-Madeleine, tant par la participation des acteurs que par la finalité poursuivie.

Les principaux objectifs du projet pour l'an 2 sont les suivants :

- Mailler et réseauter les activités de la filière agroforestière dans un esprit de guichet unique;
- Consolider et soutenir la création des entreprises agroforestières;
- Encourager le développement vertical de créneaux de production animale ou végétale (ex. : amélanchier, maraîchage, ginseng);
- Encourager le développement social par l'agroforesterie;
- Participation à différentes tables en vue de favoriser le maillage entre les partenaires.

## Coût et financement

### Coût du projet (an 2) :

- Ressource professionnelle	64 100 \$
- Frais de déplacement	10 000 \$
- Papeterie et fourniture	1 200 \$
- Espace bureau	2 000 \$
- Matériel et équipement	2 000 \$
- Télécommunications	1 200 \$
- Activités de formation	1 800 \$
- Communication	600 \$
- Frais de réunions	1 100 \$
- Honoraires professionnels	10 000 \$
- Contingences et imprévus	<u>3 947 \$</u>

**Total :** **97 947 \$**

### Structure de financement

- Organisme	41 667 \$
- Pacte rural (MRC Haute-Gaspésie)	5 000 \$
- Consortium forêt durable	3 360 \$
- Caisse populaire Haute-Gaspésie	5 000 \$
- MRC de La Haute-Gaspésie	1 000 \$
- UPAGÎM	3 360 \$
- Syndicat de base Haute-Gaspésie	1 000 \$
- Syndicat de base Côte-de-Gaspé	200 \$
- CLD Haute-Gaspésie	1 000 \$
- CLD Côte-de-Gaspé	500 \$
- MRNF	2 000 \$
- MAPAQ	5 360 \$
- MAMR	6 500 \$
- MDEIE	7 000 \$
- CRÉGÎM	<u>15 000 \$</u>

**Total :** **97 947 \$**

Après discussions,

**CONSIDÉRANT** le bilan positif de l'an 1 de réalisation du projet et sa complémentarité avec d'autres initiatives de développement en cours sur le territoire;

**CONSIDÉRANT** que le projet vise le développement de la filière agroforestière autour de nouvelles formes d'exploitation;

**CONSIDÉRANT** que le projet vise le développement de l'agroforesterie dans une optique de développement durable;

**CONSIDÉRANT** le partenariat financier et le rayonnement régional du comité de mise en oeuvre;

**CONSIDÉRANT** que les activités proposées s'inscrivent dans les priorités de développement de la région;

**CONSIDÉRANT** l'avis favorable donné par le comité d'investissement de la CRÉ sur le dossier.

**IL EST PROPOSÉ** par Jean-Noël Sergerie et appuyé par Gérard Verdier que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine accorde à la Société d'aide au développement des collectivités de Gaspé-Nord une subvention de 15 000 \$ pour la supporter dans la réalisation de son projet « Mise en œuvre du potentiel agroforestier – Phase 2 ». Ce montant sera puisé à même le Volet « Activités » du Fonds de développement régional sur l'année financière 2006 – 2007.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

**CRE-06-094**

## 6.2 Volet « Études et recherche » :

### 6.2.1 Rapport d'activité

Le directeur général précise que dans le cadre du Fonds de développement régional (FDR), dans le volet « Études et recherche », pour l'année financière 2006 – 2007, les investissements de la CRÉ ont permis jusqu'à maintenant de financer trois (3) projets, soit une implication totale de 90 821 \$ de la CRÉ pour des investissements totaux de 205 702 \$. Aucun projet n'est soumis pour décision à la présente réunion.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

## 7. DOSSIER TRANSPORTS :

### 7.1 Comité régional de transport aérien – État de situation

Le directeur général mentionne que la CRÉ a approuvé lors à la réunion du conseil d'administration de juin dernier la mise en place d'un Comité régional de transport aérien. Toutes les MRC ont confirmé leur intérêt à participer au comité, la plupart ont nommé leurs représentants.

Voici pour chacun des territoires de MRC, les deux représentants qui ont été désignés :

**MRC d'Avignon :**

Normand Audet, maire de Maria  
et Michel Lacroix, maire de Carleton-sur-Mer.

**MRC de Bonaventure :**

Jean-Guy Poirier, préfet  
et Serge Arsenault, maire de Bonaventure.

**MRC de La Côte-de-Gaspé :**

François Roussy, préfet  
et Gaétan Lelièvre, directeur général de la Ville de Gaspé.

**MRC de La Haute-Gaspésie :**

Majella Emond, préfet  
et Martin Richard, directeur général de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts.

**Municipalité des Îles-de-la-Madeleine :**

Joël Arseneau, maire  
et Léon Déraspe, conseiller du village de l'Étang-du-Nord.

**MRC du Rocher-Percé :**

Nominations à venir. Le préfet Claude Cyr verra à ce que des élus soient désignés pour siéger à ce comité.

La première rencontre, prévue en septembre prochain, permettra d'identifier les attentes et les besoins des régions par rapport au transport aérien en tenant compte des récents développements au niveau provincial. Elle devrait également permettre de convenir d'une stratégie de développement générale, tant pour le transport de passager que pour le transport de fret.

Le maire de la municipalité des Îles-de-la-Madeleine, Joël Arseneau, suggère, pour des raisons d'économie et d'efficacité, de faire coordonner les réunions du comité régional de transport aérien et aussi des autres comités ad hoc mis en place par la CRÉ avec celles du conseil d'administration de la CRÉ.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

## **7.2 Politique de transport collectif en milieu rural**

Le directeur général mentionne qu'en reconnaissance de l'important rôle économique, environnemental et social joué par le transport collectif, le gouvernement québécois a déposé, en juin dernier, sa *Politique québécoise du transport collectif*.

Dans le cadre de cette politique, le gouvernement fixe comme cible une augmentation de l'achalandage de 8 % d'ici 2012 pour l'ensemble de la province. Si elle se réalise,

cette augmentation signifie 40 millions de déplacements supplémentaires pour un total à terme de 550 millions de déplacements annuellement.

À cet effet, la politique gouvernementale propose quatre moyens pour atteindre son objectif, à savoir :

- Une juste répartition des efforts de chacun;
- Amélioration des services;
- La modernisation et le développement des infrastructures et des équipements;
- D'autres alternatives à l'automobile.

Alors que certains moyens sont surtout destinés au transport collectif en milieu urbain, les volets « Amélioration des services » et « D'autres alternatives à l'automobile » offrent des perspectives intéressantes pour le transport collectif en milieu rural (TCMR). Concrètement, c'est un montant de 130 millions de dollars qui est prélevé du Fonds Vert pour financer l'amélioration et le développement des services.

Dans le cadre du projet gouvernemental d'autonomie régionale et municipale, le gouvernement encourage la conclusion d'ententes avec les CRÉ pour expérimenter, à l'échelle régionale, des projets d'optimisation et d'intégration des services de transport collectif.

La Politique prévoit également une amélioration substantielle des avantages fiscaux alloués aux employeurs qui paient le transport collectif à leurs employés. Ainsi, il est possible pour l'employeur de déduire de ses revenus 200 % des frais de transport collectif qu'il assume pour son employé. Cet avantage pour l'employé est non imposable.

Pour ce qui est du transport collectif en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine, la Politique québécoise du transport collectif et le nouveau budget qui y est rattaché offrent des perspectives intéressantes pour la région. Un système de transport collectif en milieu rural convient habituellement bien aux régions à faible densité de population.

Le directeur général rappelle qu'en Gaspésie, nous avons déjà l'expérience de l'implantation d'un tel système à l'échelle d'une MRC. En effet, l'organisme Transport sans frontières en Haute-Gaspésie administre depuis quelques années un système de transport en commun conjointement avec le transport adapté. Des services de transport sont donc accessibles à toute la population du territoire. Le transport collectif en Haute-Gaspésie fonctionne avec un budget total de 210 000 \$ et permet 31 900 déplacements annuellement.

Alors que les avantages socio-économiques du transport collectif ne sont plus à démontrer et sont généralement admis, tous les partenaires régionaux rencontrés sont sensibles à la question du financement du service. Outre la participation financière du ministère des Transports du Québec (MTQ) et des usagers, il est clair que l'implication des instances locales est nécessaire.

Le directeur général invite les administrateurs à prendre connaissance d'un tableau dans leur dossier de réunion qui présente une estimation des besoins de financement par le milieu basée sur l'exportation du modèle de La Haute-Gaspésie et sur la productivité relative des organisations de transport adapté.

Dans ce scénario, le MTQ participe au budget du transport collectif à hauteur de 50 %, le milieu et les usagers à 25 % chacun. À noter que les instances publiques locales ne seront pas seules à payer la part du milieu. D'autres ministères ou organismes seront invités à contribuer au projet comme l'Agence de la santé des services sociaux, les CLSC, les Centres hospitaliers, les Centres locaux d'emploi (CLE), etc.

Le directeur général termine en précisant que la CRÉ participera à un groupe de travail coordonné par le MTQ. Ce groupe de travail a pour objectif d'opérationnaliser le nouveau programme d'aide. Plusieurs démarches de concertation ont été amorcées en préparation à ces rencontres. Il s'agit dans un premier temps de vérifier l'intérêt de la région pour le transport collectif et ensuite, de recueillir les recommandations des partenaires à propos des besoins de financement par le gouvernement.

Le maire de la municipalité des Îles-de-la-Madeleine, Joël Arseneau, souligne que la politique gouvernementale tombe à point aux Îles parce qu'elle va redynamiser le comité de travail qui était déjà en place.

Le maire de Percé, Georges Mamelonet, recommande de tenir compte du chemin de fer et de sa collaboration possible dans le dossier du transport collectif en région.

Jean-Noël Sergerie souligne qu'il faut tenir compte également des particularités de chacun des territoires qui doivent évaluer leurs façons de faire à partir des besoins de la population.

La mairesse de Sainte-Anne-des-Monts, Micheline Pelletier, se dit heureuse de cette démarche et suggère fortement d'y associer les représentants de tous les secteurs et des groupes d'âge. Il faut penser globalement conclut-elle.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

### **7.3 Étude de préféabilité pour le train touristique – État de situation**

Le directeur général mentionne que la mise en exploitation d'un train touristique dès l'été 2006 devait servir de projet-pilote et ainsi permettre de tester la viabilité à long terme du produit. Toutefois, étant donné les risques financiers et stratégiques liés au lancement précipité du produit, le projet a été reporté à une date ultérieure, possiblement à l'été 2007.

Afin de connaître l'achalandage potentiel et les coûts totaux du projet, le directeur général rappelle que la CRÉ et les municipalités de Percé et Gaspé ont investi 40 000 \$ dans le financement d'une étude de préféabilité. La firme qui a réalisé l'étude est le

Consortium CCMB avec la participation de Desjardins Marketing pour l'évaluation de la clientèle cible.

L'étude de préfaisabilité, en plus de présenter les perspectives d'achalandage et de revenus, compile toutes les démarches à mener pour lancer un projet de train touristique. Avec quelques ajustements, cette procédure pourrait être réutilisée pour l'été 2007.

Les consultants impliqués dans l'étude de préfaisabilité ont offert leurs services pour appuyer la mise en œuvre du train touristique à l'été 2007. Un objectif de réalisation l'été prochain implique une prise de décision rapide sur la stratégie à adopter.

Peu importe la stratégie retenue, le directeur général termine en précisant que des discussions devront avoir lieu rapidement avec les propriétaires du matériel roulant afin de connaître la disponibilité des wagons à long terme.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

## **8. DOSSIER « FORESTIER » :**

### **8.1 Commission régionale sur les ressources naturelles et du territoire (CRRNT) – État de situation**

Le directeur général mentionne que le document de consultation pour les consultations publiques de l'automne concernant la Commission régionale sur les ressources naturelles et du territoire (CRRNT) a été rédigé. Il ajoute que différents intervenants socio-économiques dont ceux siégeant sur la commission sectorielle « Forêt » ont été rencontrés afin d'obtenir certains commentaires qui ont permis de rédiger douze (12) propositions sur les rôles et les responsabilités qui pourraient être pris en charge par la CRRNT. La consultation publique permettra de valider et de nuancer les propositions.

Le directeur général invite les administrateurs à prendre connaissance du document inclus dans leur dossier de réunion pour fins de discussions et approbation.

Les commissaires proposés au conseil d'administration pour recevoir les commentaires des participants aux consultations publiques sont Bertrand Berger, Majella Emond et Gilbert Scantland.

Il est également proposé de tenir une ou deux séances d'information pour lancer les consultations publiques. Ces séances pourront avoir lieu dans une dizaine de jours. Il convient ensuite de laisser aux participants cinq à six semaines pour rédiger leurs mémoires afin que les conseils d'administration de ces derniers puissent en valider le contenu. Pour les consultations publiques, il est proposé de tenir trois rencontres en Gaspésie et une aux Îles-de-la-Madeleine. Les dates proposées pour ces consultations sont du 10 au 13 octobre inclusivement.

Après discussions,

**CONSIDÉRANT** la proposition de démarche de consultation portant sur les rôles et les responsabilités qui pourraient être pris en charge par la CRRNT;

**CONSIDÉRANT** la nomination de trois (3) commissaires pour recevoir les commentaires des participants aux consultations;

**CONSIDÉRANT** le laps de temps pour prendre connaissance et émettre des commentaires sur le document de consultation.

**IL EST PROPOSÉ** par Jean-Noël Sergerie et appuyé par Micheline Pelletier que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine convient :

- De nommer Bertrand Berger, Majella Emond et Gilbert Scantland à titre de commissaires pour recevoir les avis des participants aux consultations publiques;
- De tenir une ou deux séances d'information pour lancer les consultations publiques;
- De tenir les consultations publiques les 10, 11, 12 et 13 octobre 2006;
- De tenir un appel-conférence des administrateurs de la CRÉ vendredi, le 1<sup>er</sup> septembre prochain pour adopter le document de consultation.

*Cette proposition est adoptée à l'unanimité*

**CRE-06-095**

## 8.2 Programme de participation régionale dans le secteur forestier (PPR)

Le directeur général précise qu'une entente a été signée entre la CRÉ et le MRNF concernant le programme de participation régionale. Ce programme prévoit qu'un montant de 87 000 \$ soit attribué à la région pour financer des activités dans trois volets, à savoir :

- La participation des tiers;
- Le transfert de connaissances et l'éducation en milieu forestier;
- L'expérimentation de nouveaux modes de gestion, toujours dans le milieu forestier.

Au printemps 2006, la CRÉ avait signifié son mécontentement au ministre des Ressources naturelles et de la Faune à cause de la hauteur du montant et du large spectre d'activités à financer. Bien que le montant n'ait pas été bonifié pour cette première année, les arguments de la CRÉ pourraient permettre une augmentation du budget pour les deux années subséquentes. Pour cette année, malgré le faible montant reçu, il est possible de rencontrer les objectifs du PPR par des montages financiers avec le Volet II. Le directeur général invite les administrateurs à prendre connaissance d'un document joint à leur dossier de réunion qui présente ces montages financiers. Les montants liés au PPR sont déposés à titre de proposition, ceux liés au Volet II sont

déposés à titre d'information puisque le comité régional du Volet II a déjà fait ces recommandations à la CRÉ.

Après discussions,

**CONSIDÉRANT** que la proposition concernant la répartition du budget du PPR permet de rencontrer les objectifs du programme par des montages financiers avec le Volet II;

**CONSIDÉRANT** que cette proposition respecte la résolution CRÉ-06-017 de la CRÉ concernant le financement du Consortium pour l'année 2006 – 2007.

**IL EST PROPOSÉ** par Alain Bernier et appuyé par Claude Cyr que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine entérine la proposition de répartition du PPR tel que rédigé.

*Cette proposition est adoptée à l'unanimité*

**CRE-06-096**

### 8.3 Volet II – Validation des projets locaux

Le directeur général rappelle que cette année encore, plusieurs projets ont été déposés à la CRÉ dans le cadre du Volet II du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (PMVRMF). Malgré un budget limité à 3,67 M\$, la CRÉ a tout de même reçu 117 demandes totalisant ainsi 8,27 M\$.

La responsable du suivi du Volet II a donc analysé tous les projets afin de cerner les priorités et ainsi pouvoir guider les comités dans leur processus de sélection. Au plan régional, la sélection du comité a déjà été approuvée par le conseil d'administration de la CRÉ à sa réunion qui s'est tenue le 16 juin dernier.

Sur le plan local, les comités se sont réunis au courant du mois de juin dernier afin d'allouer le budget selon les priorités propres de chacune des MRC.

Le directeur général invite les administrateurs à prendre connaissance des tableaux compris dans leur dossier de réunion et qui illustrent la répartition budgétaire au niveau local.

Quelques administrateurs soulèvent la problématique de la disponibilité et de l'annonce des budgets et les dates tardives de début des travaux.

Selon l'opinion de plusieurs autres administrateurs, il est techniquement impossible de faire mieux qu'actuellement. Il faut tenir compte également des besoins en main-d'œuvre des autres secteurs d'activité de l'économie régionale, notamment au niveau de l'entreprise privée.

Après discussions,

**CONSIDÉRANT** la tenue des comités locaux de décision sur la répartition budgétaire du Volet II en juin dernier;

**CONSIDÉRANT** que les comités ont adopté de façon unanime le financement des projets locaux.

**IL EST PROPOSÉ** par Majella Emond et appuyé par Délicsa Roussy que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine entérine les propositions de financement des projets locaux qui ont été déposées par les comités en juin dernier.

*Cette proposition est adoptée à l'unanimité*

**CRE-06-097**

#### **8.4 Diagnostic de la main-d'œuvre dans le domaine forestier et projet « feuillus »**

Le directeur général mentionne que dans le cadre du plan d'action pour atténuer les impacts de la possibilité forestière déposé en juin 2005 au gouvernement du Québec, la CRÉ avait prévu la réalisation d'un diagnostic de la main-d'œuvre forestière, en partenariat avec Emploi-Québec.

Les discussions avec Emploi-Québec se sont poursuivies et un projet d'appel d'offres a été réalisé et lancé dans les médias. Ce projet est aussi disponible sur le site Internet de la CRÉ. La réception des soumissions aura lieu le 22 septembre 2006. La CRÉ assurera 20 % du montant de l'étude, le montant résiduel sera assumé par Emploi-Québec. Le coût total de l'étude sera confirmé à la prochaine rencontre de la CRÉ, une fois que la firme aura été désignée.

Le directeur général ajoute que dans le cadre du plan d'action pour atténuer les impacts de la possibilité forestière, un budget de 50 000 \$ a été remis à la CRÉ par le MRNF pour caractériser les feuillus durs de la Gaspésie. Cette étude a été réalisée en complémentarité et en partenariat avec la Ville de Chandler qui finançait une étude d'approvisionnement pour ces mêmes feuillus durs.

L'étude de caractérisation est sortie au début de l'été 2006. Il ressort essentiellement que ces volumes feuillus sont constitués d'un fort pourcentage de bois de qualité pâte et que les coûts d'approvisionnement pour utiliser ces volumes sont assez élevés, ce qui rend difficile leur exploitation. Il serait, toutefois, possible d'exploiter ces volumes par des projets de valeur ajoutée et par du sciage optimisé.

L'étude de caractérisation a été expédiée à tous les CLD et les SADC et aux intervenants forestiers concernés. Elle est aussi disponible pour toute personne désireuse de la consulter.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

## 9. DOSSIER ACCORD :

### 9.1 **Adoption du plan d'action 2006 – 2011 – Créneau « Ressources, sciences et technologies marines »**

Ce point a été traité immédiatement après le point 4.3.

Le président invite Françoise Joncas de la direction régionale du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) à présenter aux membres du conseil d'administration le plan d'action du créneau « Ressources, sciences et technologies marines ».

Madame Joncas avec la participation de Robert Langlois, président du comité présente les grandes lignes du plan d'action. Ils invitent les administrateurs à prendre connaissance des détails du plan dans un document compris dans leur dossier de réunion.

Après la présentation, les administrateurs sont invités à émettre des commentaires et à poser les questions nécessaires à sa compréhension.

Joël Arseneau souligne qu'il faut que les gens de l'industrie s'approprient le document et en fassent la promotion.

Micheline Pelletier mentionne que le volet « Recherche et Développement (R-D) » est un élément important du plan d'action parce qu'il est essentiel pour la région. Il est très important selon elle de s'occuper du présent et de l'avenir.

Alain Bernier souligne qu'il faudra être vigilant en région pour avoir notre part du gâteau dans les volets de l'aquaculture, de la capture et de la transformation.

Gérard Verdier mentionne que le plan tel que présenté, est une stratégie très audacieuse mais qui devra compter sur une écoute et une participation du MAPAQ, du MPO, des autres ministères et des entreprises dans la réalisation de ce plan d'action.

Après discussions,

**CONSIDÉRANT** le plan d'action 2006 – 2011 – Créneau « Ressources, sciences et technologies marines » dans le cadre du programme ACCORD.

**IL EST PROPOSÉ** par François Roussy et appuyé par Joël Arseneau que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine entérine le plan d'action 2006 – 2011 – Créneau « Ressources, sciences et technologies marines » tel que présenté.

*Cette proposition est adoptée à l'unanimité*

**CRE-06-098**

## 9.2 Créneau « Éolien »

Le directeur général précise que la Stratégie de développement et le Plan d'action du créneau « Éolien » ont été révisés et soumis dernièrement à une consultation auprès des partenaires et entreprises du secteur. Le comité de créneau s'est réuni le 23 août pour prendre connaissance de ces documents.

Dans l'hypothèse que le comité de créneau les entérine, ils seront déposés à la prochaine réunion du conseil d'administration de la CRÉ prévue en octobre prochain afin d'autoriser la signature de l'entente avec le Comité ACCORD et le gouvernement du Québec.

Le président du comité, François Roussy présente brièvement les six (6) volets du plan d'action, à savoir :

1. L'entreprise;
2. L'expertise;
3. La formation de la main-d'œuvre;
4. Les infrastructures de transports;
5. L'organisation et le financement;
6. Les communications.

Il termine en affirmant que la région ne signera pas de protocole sans avoir l'assurance au préalable d'avoir les moyens financiers pour réaliser le plan d'action.

En ce qui a trait à l'évaluation des retombées communautaires, elles seront plutôt discutées dans le cadre des travaux du comité de maximisation de l'industrie éolienne.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

## 9.3 Signature du protocole ACCORD pour la mise en œuvre du créneau « Récrotouristique »

Le directeur général précise que le 13 juillet dernier, le président de la CRÉ, Bertrand Berger, signait au nom de la Conférence régionale des élu(e)s l'entente de mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action du créneau d'excellence « Récrotourisme » de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine. Cette entente précise les engagements de

toutes les parties. Il invite les administrateurs à consulter une copie de l'entente incluse dans leur dossier de réunion.

Il ajoute que c'est le maire de Percé, Georges Mamelonet, qui préside le comité de créneau et verra avec le comité à coordonner la mise en œuvre de cette entente.

Les administrateurs font connaître leur déception face au peu de soutien financier accordé par le gouvernement pour assurer la mise en œuvre adéquate de cette entente. Après évaluation des montants annoncés récemment, ce n'est que 100 000 \$ qui seront octroyés par créneau plutôt que le 1,2 million de dollars par année estimé. Cette situation est d'autant plus décevante que les objectifs du ministère du Tourisme qui est signataire de l'entente sont également ceux de la région.

Françoise Joncas du MDEIE souligne que d'autres sources de financement seront annoncées au cours de l'automne dans ce dossier.

Jean-Noël Sergerie souligne qu'il faut réitérer au gouvernement les besoins de la CRÉ dans l'ensemble des créneaux. Il faut rappeler au gouvernement que la région a fait ses devoirs dans ce dossier et que les réponses reçues sont insatisfaisantes.

Les administrateurs prennent connaissance d'une lettre adressée par l'ATR de la Gaspésie à la direction régionale du MDEIE et qui réitère les besoins de la région pour assurer une mise en œuvre adéquate de l'entente du créneau « Récrotourisme ».

Après discussions,

**CONSIDÉRANT** l'entente de mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action du créneau d'excellence « Récrotourisme » de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine dans le cadre du programme ACCORD;

**CONSIDÉRANT** le peu de soutien financier octroyé par le gouvernement pour la mise en œuvre de cette entente.

**IL EST PROPOSÉ** par Jean-Noël Sergerie et appuyé par Majella Emond que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine adresse une demande au gouvernement du Québec afin de revendiquer le soutien financier approprié pour assurer une mise en œuvre adéquate de la stratégie et du plan d'action du créneau d'excellence « Récrotourisme » de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

**CRE-06-099**

Parallèlement à cette demande, il est suggéré de faire des représentations auprès du gouvernement fédéral, notamment auprès de Développement économique Canada (DÉC) pour qu'il reconnaisse le travail déjà réalisé par la région depuis quatre ans dans le cadre des créneaux de la région.

## 10. MISE EN PLACE D'UN PÔLE RÉGIONAL ET D'UN GROUPE DE RECHERCHE EN ÉCONOMIE SOCIALE

Le directeur général mentionne que suite à une rencontre tenue le 6 juin dernier à l'Université de Rimouski, et à laquelle participaient des représentants du Chantier de l'Économie sociale, de l'Alliance de recherche universités-communautés en économie sociale (ARUC-ÉS) et du Réseau québécois de recherche partenariale en économie sociale (RQRP-ÉS), il a été convenu avec quelques représentants d'organismes et d'entreprises d'économie sociale de la région dont Multi-Services (MRC Côte-de-Gaspé), la CRÉ, les CLD et la Coop de développement régional, d'étudier la possibilité d'implanter en Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine à la fois un Pôle régional en économie sociale et un groupe de recherche partenariale en économie sociale.

Pour sonder le milieu de l'économie sociale de la région sur ces dossiers, il est envisagé de tenir au printemps 2007 un colloque sur l'économie sociale en Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine. Cette activité permettrait à la fois de faire le point sur le secteur de l'économie sociale gaspésien et madelinot tout en statuant sur le bien-fondé de former un Pôle régional en économie sociale et un groupe de recherche partenariale en économie sociale.

Ce colloque viserait à :

- Regrouper les acteurs de l'économie sociale;
- Faire un rapide état des lieux sur le secteur de l'économie sociale québécoise et les structures d'appui à son développement;
- Situer la place et l'importance de l'économie sociale dans la région (portrait de la situation);
- Statuer sur une proposition de création d'un pôle régional en économie sociale et d'un groupe de recherche partenariale en économie sociale.

La date du colloque sera déterminée lors d'une réunion de travail qui aura lieu à Gaspé le 11 septembre 2006 et à laquelle participera l'agent responsable du dossier de l'économie sociale de la CRÉ. À cette rencontre sont invités les participants et les personnes qui n'ont pas pu être présentes à la rencontre à l'UQAR en juin dernier. D'autres personnes pourraient s'ajouter pour élargir les bases de la représentation sectorielle et territoriale.

En vue d'appuyer l'organisation du colloque évalué à 15 000 \$, quelques organismes ont été présagés pour participer financièrement au projet soit :

Sociétés d'aide au développement des collectivités et/ou CLD de la région :	5 000 \$
Réseau québécois de recherche partenariale en économie sociale :	5 000 \$
Conférence régionale des élu(e)s Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine :	5 000 \$

La rencontre du 11 septembre prochain à Gaspé sera déterminante quant à la poursuite de la démarche pour la tenue de ce colloque et, de ce fait, la confirmation des engagements des organismes partenaires.

Le directeur général termine en précisant qu'une fiche de décision sera présentée, le cas échéant, à la prochaine réunion de la CRÉ prévue en octobre.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

**11. CONSORTIUM POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA FORÊT GASPÉSIENNE – NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA CRÉ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le directeur général mentionne que le mandat de Majella Emond au sein du conseil d'administration du Consortium, nommé en remplacement de M. Laval Lévesque, est venu à échéance le 10 mai dernier.

Le Consortium demande à la CRÉ de nommer un représentant pour participer à son conseil d'administration, où la CRÉ y détient un poste réservé. Ce poste a une durée de deux ans et peut être réattribué à la personne qui y siégeait.

Après discussions,

***IL EST PROPOSÉ** par Nicole Appleby et appuyé par Nicole Lapointe que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine nomme Majella Emond pour occuper le siège réservé à la CRÉ au sein du conseil d'administration du Consortium pour le développement durable de la forêt gaspésienne.*

*Cette proposition est adoptée à l'unanimité*

**CRE-06-100**

**12. COMITÉ DIRECTEUR DE LA CHAIRE MULTIFACULTAIRE DE RECHERCHE ET D'INTERVENTION DE LA GASPÉSIE ET DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE – NOMINATION DU DÉLÉGUÉ**

Le directeur général précise qu'en 2003, la région accordait un appui financier de 300 000 \$ à la Fondation de l'Université Laval pour la mise sur pied de la Chaire multifacultaire de recherche et d'intervention de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine.

Dans les conditions de financement, la CRÉ demandait à être représentée au Comité directeur. La direction générale a assuré ce mandat depuis la création du Comité directeur. Le mandat du représentant de la CRÉ est maintenant échu et le Comité directeur nous demande de désigner notre représentant.

Après discussions,

***IL EST PROPOSÉ*** par Majella Emond et appuyé par Nicole Lapointe que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine nomme le directeur général de la CRÉ, Gilbert Scantland pour siéger au comité directeur de la Chaire multifacultaire de recherche et d'intervention de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine.

*Cette proposition est adoptée à l'unanimité*

**CRE-06-101**

### 13. **AUTRES SUJETS :**

#### 13.1 **Fonds de diversification économique et FCEM – État de situation du MAMR**

Le président invite Michel Gionest de la direction régionale du ministère des Affaires municipales et des Régions à présenter l'état de situation du Fonds de diversification économique et du Fonds de création d'emplois municipaux.

Michel Gionest donne des précisions sur la répartition des montants relatifs aux deux fonds selon le ministère concerné, à savoir le MAMR et le MDEIE. La région Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine est la seule région à bénéficier de ces deux fonds.

Le choix des projets se fait selon une grille d'appréciation. L'enveloppe budgétaire pour l'année 2006 – 2007 est épuisée. Des montants sont toutefois réservés pour certains projets régionaux.

Il présente la répartition des projets acceptés par territoire de MRC de la région. Il souligne que les argents réservés dans le cadre du FCEM sont répartis à parts égales par territoire de MRC.

Il répond par la suite aux questions soulevées par les membres du conseil d'administration.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

### 14. **QUESTIONS DU PUBLIC**

Gino Cyr du CLD du Rocher-Percé s'informe des derniers développements dans le dossier de la crise de l'industrie forestière et pour lequel la CRÉ a reçu un mandat de coordination et de concertation. Il ajoute qu'il y a beaucoup d'inquiétude de la part des travailleurs et des intervenants du milieu parce qu'ils sont sans nouvelle depuis plusieurs semaines.

Le président lui répond que la prochaine réunion du comité responsable d'assurer le suivi du dossier et qui regroupe l'ensemble des industriels forestiers de la région est prévue le 7 septembre prochain. Il ajoute qu'à cette réunion, le dossier devrait avancer de façon significative en raison du dépôt du Rapport Genest qui adressera des recommandations concernant la restructuration de l'industrie forestière de la région. Ce rapport qui fera l'objet de discussions au sein du comité devra recevoir l'assentiment du conseil d'administration de la CRÉ.

Les objectifs de base dans toute cette démarche, souligne le président de la CRÉ, sont de sauver l'industrie afin de sauvegarder les emplois qui y sont rattachés et aussi de diriger l'industrie vers la 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> transformation. Il faut que les décisions qui seront prises soient socialement acceptables et économiquement rentables. Il ajoute que des représentations se font également à d'autres niveaux dans ce dossier et sur lesquelles la CRÉ n'a pas de contrôle. La situation est suffisamment grave pour que les industriels qui sont pour certains des compétiteurs, s'assoient ensemble pour trouver des solutions.

Le maire de la Ville de Grande-Rivière, Romuald Boutin souligne qu'il y a urgence d'agir dans ce dossier pour les petites entreprises. S'il n'y a rien de fait, c'est toute l'économie qui va s'écrouler. Il souligne qu'il y a des nouvelles positives malgré tout en faisant allusion au début des travaux pour la construction d'un centre de recherche aquicole marin rattaché au Centre spécialisé des pêches à Grande-Rivière.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

#### **15. COORDONNÉES DE LA PROCHAINE RÉUNION**

La prochaine réunion du conseil d'administration aura lieu le 6 octobre prochain sur le territoire de la MRC du Rocher-Percé.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

#### **16. CLÔTURE DE LA RÉUNION**

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée. Il est 11 h 35.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

*Lu et certifié conforme par :*

*Lu et certifié conforme par :*

\_\_\_\_\_  
*Gilbert Scantland, directeur général*

\_\_\_\_\_  
*La secrétaire-trésorière*

\_\_\_\_\_  
*Date*

\_\_\_\_\_  
*Date*

*Adopté par résolution du conseil d'administration le :*

\_\_\_\_\_

La documentation relative à cette réunion est classée sous la rubrique 01-0822